

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE  
**Faculté des Sciences et Techniques**

# LIVRET DE L'ÉTUDIANT

## Master 1ère année

### CHIMIE MOLECULAIRE ET MACROMOLECULAIRE

## Année 2018 - 2019



# Sommaire

## Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2. Le campus.....	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité.....	6
3.1. Service de scolarité.....	6
3.2. Inscriptions.....	6
3.3. Validation d'U.E.....	7
3.4. Boite mail UHA.....	7
3.5. Le calendrier universitaire.....	7
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap.....	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés.....	11
3.10. Les étudiants boursiers.....	12
3.11. Etudiants Campus France.....	13
3.12. Lexique des abréviations universitaires.....	13
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	14
5. Informations importantes.....	15
5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	15
5.2. Examens :.....	15

# 1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ ([mickael.derivaz@uha.fr](mailto:mickael.derivaz@uha.fr))

## 2. Le campus

### 2.1. Le plan



#### Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques  
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :  
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure  
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques  
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure  
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet  
(COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse  
Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant  
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine -  
Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité -  
SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

#### Accès Transport :

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre      | Parking Tram   |
| Parking Personnels | Vélocité       |
| Bus                | Tram           |
| 17 Gifop           | 2 Illberg      |
| 51 Université      | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18  
Bâtiment K

## 2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière <b>Bâtiment K</b>	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_001 à 007 ILL_K_100, 102,104</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage</p> <p>rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage</p>
FST 6 rue F.Lumière <b>Bâtiment E</b>	<p>ILL_E_LABO LANGUES ILL_E_A et B ILL_E_S01 à S04</p>	<p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage rez de chaussée</p>
FST 6 rue F.Lumière <b>Bâtiment F</b>	ILL_F_1 à 4	1 <sup>er</sup> étage
ENSISA Lumière <b>Bâtiment I</b>	<p><u>Salles informatique :</u> ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	2 <sup>ème</sup> étage
ENSCMu <b>Bâtiment P</b>		

## 3. Scolarité

### 3.1. Service de scolarité

**Responsable pédagogique de la 1ère année de Master CHIMIE :**

M. Sébastien ALBRECHT, [sebastien.albrecht@uha.fr](mailto:sebastien.albrecht@uha.fr)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

**LUNDI, MERCREDI et VENDREDI** de 7 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 30

**MARDI et JEUDI** de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé l'après midi

**Responsable de la scolarité Master 1 Chimie :**

**Mme Catherine KEMPF, [catherine.kempf@uha.fr](mailto:catherine.kempf@uha.fr) , 03 89 33 62 06**

**Horaires : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 (sauf le vendredi)**

**Mme Kempf est votre personne référente en Master 1 CHIMIE pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.**

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le

site internet : <http://www.fst.uha.fr>

### 3.2. Inscriptions

**Deux inscriptions obligatoires :**

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,...

Cette inscription s'effectue à la scolarité centrale - maison de l'étudiant - bâtiment Q avant le

**28 septembre 2018 (pour les étudiants d'une autre université) et le 15 octobre 2018 (pour les étudiants déjà inscrits à l'UHA),**

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

**Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.**

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

L'inscription pédagogique aux **UE à choix** du second semestre se fera entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre 2018.

**Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.**

### 3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du master 1 dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018**.

### 3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours et faire, en début d'année, un transfert automatique vers votre boite personnelle.**



### 3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018-2019											
MASTER 1ère année CHIMIE MOLECULAIRE ET MACROMOLECULAIRE											
Sébastien ALBRECHT											
août-18		septembre		octobre		novembre		décembre		janv-19	
1 M		1 S		1 L		1 J	Toussaint	1 S		1 M	
2 J		2 D		2 M		2 V		2 D		2 M	
3 V		3 L		3 M		3 S		3 L		3 J	
4 S		4 M		4 J		4 D		4 M		4 V	
5 D		5 M		5 V		5 L		5 M		5 S	
6 L		6 J		6 S		6 M		6 J		6 D	
7 M		7 V		7 D		7 M		7 V		7 L	
8 M		8 S		8 L		8 J		8 S		8 M	Soutenances
9 J		9 D		9 M		9 V		9 D		9 M	
10 V		10 L		10 M		10 S		10 L		10 J	
11 S		11 M		11 J		11 D	Armistice	11 M		11 V	
12 D		12 M		12 V		12 L		12 M		12 S	
13 L		13 J	Rentrée 09 h 00	13 S		13 M		13 J		13 D	
14 M		14 V		14 D		14 M		14 V		14 L	
15 M		15 S		15 L		15 J		15 S		15 M	
16 J		16 D		16 M		16 V		16 D		16 M	
17 V		17 L		17 M		17 S		17 L		17 J	
18 S		18 M		18 J		18 D		18 M		18 V	
19 D		19 M		19 V		19 L		19 M		19 S	
20 L		20 J		20 S		20 M		20 J		20 D	
21 M		21 V		21 D		21 M		21 V		21 L	
22 M		22 S		22 L		22 J		22 S		22 M	
23 J		23 D		23 M		23 V		23 D		23 M	
24 V		24 L		24 M		24 S		24 L		24 J	
25 S		25 M		25 J		25 D		25 M		25 V	
26 M		26 M		26 V		26 L		26 M	Vacances de Noël	26 S	
27 L		27 J		27 S		27 M		27 J		27 D	
28 M		28 V		28 D		28 M		28 V		28 L	
29 M		29 S		29 L		29 J		29 S		29 M	
30 J		30 D		30 M	Vacances	30 V		30 D		30 M	
31 V				31 M				31 L		31 J	Jury S1 Sess1
février		mars		avril		mai		juin		juillet	
1 V		1 V		1 L	Début stage	1 M	Fête du travail	1 S		1 L	EXAMENS
2 S		2 S		2 M	12 semaines	2 J		2 D		2 M	Sem2
3 D		3 D		3 M		3 V		3 L		3 M	Session 2
4 L		4 L		4 J		4 S		4 M		4 J	
5 M		5 M		5 V		5 D		5 M		5 V	
6 M		6 M		6 S		6 L		6 J		6 S	
7 J		7 J		7 D		7 M		7 V		7 D	
8 V		8 V		8 L		8 M	Armistice	8 S		8 L	
9 S		9 S		9 M		9 J		9 D	Pentecôte	9 M	Jury S2 Sess2
10 D		10 D		10 M		10 V		10 L	L. Pentecôte	10 M	+ comp + diplôme
11 L		11 L		11 J		11 S		11 M		11 J	
12 M		12 M		12 V		12 D		12 M		12 V	
13 M		13 M		13 S		13 L		13 J		13 S	
14 J		14 J		14 D		14 M		14 V		14 D	Fête nationale
15 V		15 V		15 L	Vacances de Printemps	15 M		15 S		15 L	
16 S		16 S		16 M		16 J		16 D		16 M	
17 D		17 D		17 M		17 V		17 L		17 M	
18 L		18 L		18 J		18 S		18 M		18 J	
19 M	Vacances d'hiver	19 M		19 V	Vendredi Saint	19 D		19 M		19 V	
20 M		20 M		20 S		20 L		20 J		20 S	
21 J		21 J		21 D	Pâques	21 M		21 V		21 D	
22 V		22 V		22 L	L. Pâques	22 M		22 S		22 L	
23 S		23 S		23 M		23 J		23 D		23 M	
24 D		24 D		24 M		24 V		24 L		24 M	
25 L		25 L		25 J		25 S		25 M	Soutenances	25 J	
26 M		26 M		26 V		26 D		26 M	Soutenances	26 V	
27 M		27 M		27 S		27 L		27 J	Jury S2 Sess1	27 S	
28 J		28 J	DUATHLON	28 D		28 M		28 V	+ comp + diplôme	28 D	
		29 V		29 L	Jury AVS* S2	29 M		29 S		29 L	
		30 S		30 M	+ Jury S1 Sess2	30 J	Ascension	30 D		30 M	
		31 D				31 V				31 M	

Examens 1ère session Semestre 1 : à la fin des cours/TD

Examens 2ème session Semestre 1 : entre le 18/03 et le 22/03/2019

\*AVS : Jury provisoire avant la note de stage

Une seule semaine de congés d'hiver, celle du 18/02

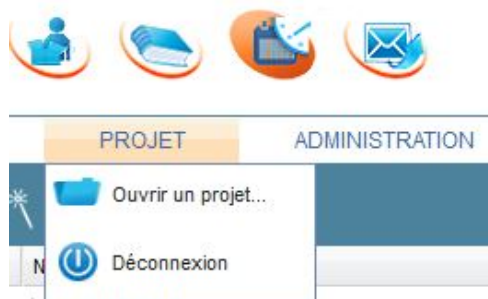
POUR LE RATTRAPAGE DU SEMESTRE 1 : envoyer un mail aux étudiants qui contactent l'enseignant pour définir la date de rattrapage : entre le 18/02 et le 22/03/19



### 3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles sur des panneaux d'affichage / vitrines dans le hall de la FST, par année, par parcours et par groupe d'appartenance, ainsi que sur le site Web ADE via [www.emploisdutemps.uha.fr](http://www.emploisdutemps.uha.fr) où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer la branche "Stagiaires" (dossier FST) en cliquant sur la flèche. Puis sélectionner l'année "Master 1" et enfin votre emploi du temps :

M1 CHIMIE

Votre emploi du temps sera affiché :

		S39 - lun. 24 septembre 2018									
		Lundi 24/09/2018	Mardi 25/09/2018	Mercredi 26/09/2018	Jeudi 27/09/2018	Vendredi 28/09/2018	Samedi 29/09/2018				
08:00	**										
08:30	**	Synthèse des oxydes denses et poreux CM DAOU Jean ILL_P_ST15 0830 - 10h00 MI CHEMIE	Hétérochimie CM BLANCHARD Nicolas ILL_P_ST15 0830 - 10h00 MI CHEMIE	Synthèse des oxydes denses et poreux CM DAOU Jean ILL_P_ST15 0830 - 10h00 MI CHEMIE	Techniques d'analyse macromoléculaire CM CHOUETTE-BARBERON/Calais 0830 - 10h00 MI CHEMIE	Catalyse CM RIZET Vincent ILL_P_ST15 0830 - 10h00 MI CHEMIE					
09:00											
09:30											
10:00											
10:30	**	Techniques d'analyse moléculaire CM BOULANGER Assa ILL_P_ST15 10h15 - 12h15 MI CHEMIE	Chimie macromoléculaire CM DELAITE Christelle ILL_P_ST15 10h15 - 12h15 MI CHEMIE	Complexes : propriétés, appli et photocatalyse CM LEY Christian ILL_P_ST15 10h15 - 12h15 MI CHEMIE	Techniques d'analyse moléculaire CM BOULANGER Assa ILL_P_ST15 10h15 - 12h15 MI CHEMIE	Complexes : propriétés, appli et photocatalyse CM LEY Christian ILL_P_ST15 10h15 - 12h15 MI CHEMIE					
11:00											
11:30											
12:00											
12:30											
13:00											
13:30											
14:00											
14:30			Elément de chimie orga avancée CM BISSET Jean-Michel 13h30 - 15h30 MI CHEMIE MI PAFS/Chimie orga	Chimie macromoléculaire CM DELAITE Christelle ILL_P_ST15 13h30 - 15h30 MI CHEMIE							
15:00											
15:30											
16:00											
16:30											
17:00											
17:30											
18:00											
18:30											
19:00											
Semaines		< S33 - lun. 13 août 2018	S34 - lun. 20 août 2018	S35 - lun. 27 août 2018	S36 - lun. 03 septembre 2018	S37 - lun. 10 septembre 2018	S38 - lun. 17 septembre 2018	S39 - lun. 24 septembre 2018	S40 - lun. 01 octobre 2018	S41 - lun. 08 octobre 2018	S42 - >

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants...sont signalées dans les vitrines d'affichage – à consulter quotidiennement !

### 3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)  
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex  
tel : 03 89 33 62 17  
mail : [accueilhandicap@uha.fr](mailto:accueilhandicap@uha.fr)

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

**Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.**

### 3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1<sup>er</sup> mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : [suaps\(at\)uha.fr](mailto:suaps@uha.fr)

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

### 3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative).

Un contrôle de connaissances spécifique "étudiants salariés" leur sera alors remis.

### 3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session**.

**ATTENTION** : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues**.

#### Contrôles et sanctions

**Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP** et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

**RAPPEL IMPORTANT** : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

### 3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1<sup>er</sup> étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : [sumpps@uha.fr](mailto:sumpps@uha.fr)

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

### 3.12. Lexique des abréviations universitaires

**ECTS** : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

**UE** : Unité d'Enseignement

**ECUE** : Elément Constitutif d'UE

**Coef** : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

**MCC** : Modalités de Contrôle des Connaissances

**Contrôle Continu TD (CC)** : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe et note obtenue lors du contrôle commun intermédiaire (une seule note ou moyenne de plusieurs notes).



## 4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

Faculté des Sciences et Techniques		Modalités de Contrôle des Connaissances											
DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE												
CHAMP	SCIENCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (FST) / Sciences, Technologies et Santé (UNISTRA)												
Intitulé	Master CHIMIE												
	Parcours : CHIMIE MOLECULAIRE & MACROMOLECULAIRE												
(Approuvées par la CFVU du 15.02.2018 et le conseil FST du 26.04.18)													
Fiche semestre 1													
											PAS DE NOTE PLANCHER		
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle Session 1 et durée	Coef Epr.	Type de contrôle Session 2 et durée**	Coef Epr.	Coef. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projet	Durée totale
<b>14CUORG1</b>	<b>UE CHIMIE ORGANIQUE</b>						2	3					24
14CPHET1	ECUE Hétérochimie (S, B, Si, P) - oléfination		Ecrit 1h		Final écrit 1h		1		8	4			
14CPCOR1	ECUE Eléments de Chimie Organique Avancée. Groupes protecteurs et Chimie Organométallique Polaire		Ecrit 1h		Final écrit 1h		1		8	4			
<b>14CUINO1</b>	<b>UE CHIMIE INORGANIQUE</b>						2	3					32
14CPSYN1	ECUE Synthèse des oxydes denses et poreux		Ecrit 1h		Oral		1		9	1			
14CPCOM1	ECUE Complexes : propriétés, applications et photocatalyse		Ecrit 1h30		Final écrit 1h30		1		10	4			
14CPCAT1	ECUE Catalyse		Ecrit 1h		Final écrit 1h		1		6	2			
<b>14CUMAC1</b>	<b>UE CHIMIE MACROMOLECULAIRE</b>						2	3	20	4			24
<b>14CUVER1</b>	<b>UE CHIMIE VERTE, CATALYSE &amp; PHOTOCHEMIE</b>						1	3					30
14CPINT1	ECUE : Introduction à la Biochimie Structurale & Chimie Bio-inorganique		Ecrit 1h30		Final écrit 1h30		1		13	3			
14CPPHO1	ECUE Photochimie		Ecrit 1h30		Final écrit 1h30		1		12	2			
<b>14CUMOL1</b>	<b>UE ANALYSE MOLECULAIRE &amp; MACROMOLECULAIRE</b>						2	3					36
14CPMDL1	ECUE Techniques d'analyse moléculaire		Ecrit 2h		Final écrit 1h		1		10	8			
14CPMAC1	ECUE Techniques d'analyse macromoléculaire		Ecrit 1h		Final écrit 1h		1		10	8			
<b>14CULAN1</b>	<b>UE LANGUE VIVANTE</b>						1	3		24			24
<b>14CUEXP1</b>	<b>UE CHIMIE EXPERIMENTALE ET ANALYTIQUE</b>						5	12					112
14CPTPA1	ECUE TP chimie macromoléculaire		Contrôle continu	1	Report de la note session 1		1				56		
			Compte rendu de TP	1									
			Présentation orale	1									
14CPTPO1	ECUE TP chimie moléculaire		Contrôle continu	1	Report de la note session 1		1				56		
			Compte rendu de TP	1									
			Présentation orale	1									
<b>Total SEMESTRE 1</b>								<b>30</b>	<b>106</b>	<b>64</b>	<b>112</b>		<b>282</b>

DOMAINE		SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE											
CHAMP	SCIENCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (FST) / Sciences, Technologies et Santé (UNISTRA)												
Intitulé	Master CHIMIE												
	Chimie coaccrédité Unistra-UHA, Parcours Chimie Moléculaire & Macromoléculaire												
(Approuvées par la CFVU du 15.02.2018 et le conseil FST du 26.04.18)													
Fiche semestre 2													
											PAS DE NOTE PLANCHER		
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle Session 1 et durée	Coef Epr.	Type de contrôle Session 2 et durée**	Coef Epr.	Coef. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projet	Durée totale
<b>14CUORG2</b>	<b>UE CHIMIE ORGANIQUE &amp; ORGANOMETALLIQUE</b>						2	3					24
14SPHET2	ECUE Chimie hétérocyclique		Ecrit 1h		Final écrit 1h		1		10	4			
14SPCOU2	ECUE Couplages croisés pallado-catalysés & métathèse d'oléfines	2A ENSCMu	Ecrit 1h		Final écrit 1h		1		6	4			
<b>14CUPCM2</b>	<b>UE PHYSICO-CHIMIE MACROMOLECULAIRE</b>						2	3	20	4			24
	(dispensée en Anglais)												
<b>14CUAPR2</b>	<b>UE APPROCHE PERSONNALISEE DE LA RECHERCHE</b>						1	3	0	0	0		
	(120h en laboratoire)		Rapport Projet	1	Report note sess1		1						
			Présentation Projet	1	Report note sess1		1						
<b>14CUPRJ2</b>	<b>UE PROJET / INSERTION PROFESSIONNELLE</b>						1	3		6			6
	SIO + Table ronde		Rapport	1	Report note sess1		1						
			Dossier candidature	1	Report note sess1		1						
<b>14CUSTG2</b>	<b>UE STAGE, "Projet tuteuré Expérimental/Entreprise"</b>						5	12	0	0	0		
			Rapport de stage	1	Report note sess1		1						
			Soutenance stage	1	Report note sess1		1						
<b>14CUMET2</b>	<b>CHOIX (2 UE Obligatoires sur 4)</b>												48
	<b>UE CHIMIE METABOLIQUE</b>						2	3	20	4			
	OU												
<b>14CUPOL2</b>	<b>UE PROPRIETES ET APPLICATIONS DES POLYMERES</b>						2	3	20	4			
	OU												
<b>14CUCAV2</b>	<b>UE CHIMIE ORGANIQUE AVANCEE</b>						2	3					
14SPSTR2	ECUE Stratégie de synthèse et réactions péricycliques		Ecrit 1h		Final écrit 1h		1		8	4			
14SPSYN2	ECUE Synthèse asymétrique	2A ENSCMu	Ecrit 1h		Final écrit 1h		1		8	4			
	OU												
<b>14CUPHY2</b>	<b>UE PHYSICOCHIMIE MOLECULAIRE ET MACROMOLECULAIRE</b>						2	3	20	4			
			Ecrit 2h		Final écrit 2h								



## 5. Informations importantes

### 5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

### 5.2. Examens :

#### Examens finaux/examens de session 2 :

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

#### Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie **en présence de l'enseignant**. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.